SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3180202: titres-services (excl. travailleurs des titres-services qui tombent sous la scp 322.01)

En vigueur au 01/04/2022 (Dernière actualisation de la page 16/08/2022)

Indexation de 2,00 % en 4/2022. En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP318.02.00).
Afin de déterminer les salaires mensuels bruts correspondants, les salaires annuels bruts barémiques indexés sont divisés par 12. Afin de déterminer les salaires horaires bruts correspondants, les salaires annuels bruts barémiques indexés sont divisés par le nombre 1976 (correspondant à une durée de travail hebdomadaire de 38 heures x 52 semaines).

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

Aucune allocation de foyer ou de résidence n'est octroyée en sus des barèmes.

1.1. : Barème

1.1.1. GROUPE DE FONCTIONS: DB4

Ancienneté (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	24199.0900	2016.5900	12.2465
1	25605.1200	2133.7600	12.9581
2	25921.4400	2160.1200	13.1181

1.1.2. GROUPE DE FONCTIONS: DA1

Ancienneté (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	30419.0000	2534.9200	15.3942
1	30419.0000	2534.9200	15.3942
2	31183.6600	2598.6400	15.7812

1.1.3. GROUPE DE FONCTIONS: DA2

Ancienneté (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	26150.0000	2179.1700	13.2338
1	27168.2000	2264.0200	13.7491
2	28186.4500	2348.8700	14.2644

1.1.4. GROUPE DE FONCTIONS: DA3

Ancienneté (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	24175.6700	2014.6400	12.2347
1	25112.8900	2092.7400	12.7090
2	26050.1300	2170.8400	13.1833

1.1.5. GROUPE DE FONCTIONS: DB1B

Ancienneté (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	33674.7100	2806.2300	17.0419
1	33717.9200	2809.8300	17.0637
2	34279.2000	2856.6000	17.3478